Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM052026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absents excusés : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 05/2026 – 7.1 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE – BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 du lotissement de la chènevière.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre (M. Videloup), 1 abstention (Mme Charmeux), décide :

- d'adopter le budget primitif du lotissement de la chènevière pour l'exercice 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	DEPENSES	BP 2026
002	Déficit reporté	549.62 €
042-71355	Stock initial	242 230.79 €
6045	Etudes prestations	20 000 €
605	Equipements et travaux	440 450.38 €
608	Frais accessoires	11 000.00 €
65888	Autres charges de gestion courante tva	5.00 €
66111	Intérêts emprunt	11 000.00 €
TOTAL		725 235.79 €

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM052026-DE

Comptes	RECETTES	BP
757341	Subvention commune	20 000 €
042-71355	Stock final	694 230.79 €
75888	tva	5.00 €
043 - 796	Transfert charges gestion courante	11 000 €
TOTAL		725 235.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	DEPENSES	BP 2026
040 -3555	Stock final	694 230.79 €
16 - 1641	emprunt	181 135.00 €
TOTAL		875 365.79 €

Comptes	RECETTES	BP 2026
001	Excédent investissement reporté	219 214.01 €
040 - 3555	Stock initial	242 230.79 €
1641	Emprunt	413 920.99 €
TOTAL		875 365.79 €

- de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- de charger Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh